

## Convention Entre la Maison de Retraite Sainte Sophie et l'Association Diocésaine de Montauban



(Mr Terrieux, Mr le Curé et un bénévole Laïc)

Signature d'une convention pour l'exercice d'un service d'Aumônerie catholique dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées entre l'Etablissement public de Santé "E..P.H.A.D" Sainte Sophie de Grisolles et l'Association Diocésaine de Montauban (A.D.M.)

Cette convention a été signée par Madame Cirodde Directrice de l'EPHAD et l'Association Diocésaine de Montauban représentée par l'Administrateur de l'ensemble paroissial de Grisolles/Verdun, le Père Cyrille Konguende, ainsi que par l'Evêque de Montauban Monseigneur Bernard Ginou en qualité de Président de l'Association.

Il est convenu d'un commun accord ce qui suit :

- Article 1 : (composition et but de l'aumônerie)

Une équipe d'aumônerie, composée de laïcs bénévoles, intervient au sein de l'Etablissement public de santé de l'E.P.H.A.D. Ste Sophie, en vue d'apporter une présence, un soutien moral, spirituel et ou religieux auprès des résidents et de leur entourage qui le désirent

- Article 2 : ( Rôle du référent )

L'équipe d'aumônerie est sous la responsabilité de l'ensemble paroissial de Grisolles/Verdun représenté par un membre de l'équipe qui est nommé par l'administration paroissial.

- Article 3 : (liste des membres de l'équipe)

Cette équipe comprend les personnes désignée, et sera mise à jour au fur et à mesure des mouvements des membres.

- Article 4 : (Engagement par Charte et projet d'aumônerie)

Chaque membre de l'équipe de l'aumônerie signe la charte des membres de l'équipe de l'aumônerie ainsi que leur projet d'aumônerie qui précise l'engagement de chacun.

- Article 5 : (Engagement de culte)

L'aumônerie assure le culte catholique dans l'Etablissement

- Article 6 : (demandes de l'E.P.H.A.D.)

Les membres de l'équipe de l'aumônerie, auront latitude, chaque fois qu'ils le pourront, de répondre aux demandes de la dite E.P.H.A.D.

- Article 7 : (Clause d'engagement dispositions en cas de nos respect)

Les membres de l'équipe s'engagent à observer le DEVOIR DE RESERVE et le respect de la confidentialité.

Toutes les personnes concernées ont signé la convention, Mr Jean-Claude Terrieux est le responsable de l'équipe.

Tout s'est terminé par un apéritif dînatoire offert par l'E.P.H.A.D.

Félicitations à tous pour cette convention